

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00588

CONVENTION DE PARTENARIAT SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE & FRANCE PARE-BRISE VILLAGE RUGBY - COUPE DU MONDE DE RUGBY 2023

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 52 Nombre de pouvoirs : 7 Nombre de voix : 59

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE, Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET. M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS. Stéphanie CALACIURA. Μ. Denis CHAMBE. M. Marc CHASSAUBENE. M. CHAVANNE, Frédérique CHAVE, Charles M. Marc Mme DALLARA, Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI. M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Luc FRANCOIS, M. GABIAUD, Michel M. Jérôme M. GANDILHON, Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs:

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à Mme Françoise BERGER,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 novembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-244200770-20231115-D202300588I0

Date de mise en ligne : 22 novembre 2023

- M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
- M. Bernard BONNET donne pouvoir à M. David FARA,
- M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,
- M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
- M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Kamel BOUCHOU, M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, M. Bernard LAGET, M. Gérard TARDY



DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2023

CONVENTION DE PARTENARIAT SAINT-ETIENNE METROPOLE & FRANCE PARE-BRISE VILLAGE RUGBY - COUPE DU MONDE DE RUGBY 2023

Saint-Étienne Métropole est identifiée comme "Terre d'accueil des plus grands événements sportifs planétaires" au même titre que les grandes métropoles françaises et européennes.

Forte de son savoir-faire reconnu par l'ensemble des Comités d'organisation internationaux, la Métropole s'est vu confier l'organisation des plus prestigieuses compétitions internationales accueillies sur le territoire français dont récemment l'UEFA EURO 2016, les Championnats de France d'Athlétisme 2019, les 106e & 109e éditions du Tour de France cycliste 2019 & 2022 ou la Leaders Cup de basket-ball organisée en février 2023 à l'Arena de Saint-Étienne Métropole.

L'expertise de Saint-Étienne Métropole a été une nouvelle fois reconnue, puisqu'elle a été désignée "Collectivité hôte" de la Coupe du Monde de Rugby 2023, compétition qui s'est déroulée dans 9 villes françaises en septembre et octobre 2023. Dans ce cadre, le Stade Geoffroy-Guichard a été le théâtre de 4 rencontres de la compétition programmées les 09/09, 17/09, 22/09 et 01/10.

Pour permettre à tous les supporters, qu'ils soient français ou étrangers, habitants de la Région Auvergne Rhône-Alpes ou du territoire métropolitain, de vivre pleinement cet événement planétaire, Saint-Étienne Métropole a proposé une offre événementielle d'envergure accompagnant la tenue des rencontres se déroulant au Stade Geoffroy-Guichard.

Cette offre événementielle a pris plusieurs formes dont l'une des principales réside dans la création d'un Village Rugby, un site de célébration éphémère, installé sur le site du Parc François-Mitterrand.

En accès libre et gratuit, ouvert les jours de matchs à Saint-Étienne mais également en d'autres occasions, notamment lors des rencontres du XV de France ou à l'occasion d'un Tournoi de E-Sport Maximus CUP, le Village Rugby a accueilli petits et grands sur un espace de près de 20 000 m² permettant ainsi à tous les publics de partager l'effervescence de la Coupe du Monde de Rugby.

La présente convention a pour objet de définir les conditions du partenariat établi entre Saint-Étienne Métropole et la société FRANCE PARE-BRISE qui a participé financièrement à hauteur de 9 000 € HT (neuf mille euros hors taxe) à l'organisation générale du dispositif évènementiel Village Rugby.

En contrepartie de cette participation financière, Saint-Étienne Métropole a offert à France PARE-BRISE de la visibilité sur le Village Rugby sous différentes formes (messages audio, affichage écran géant, présentation de supports PLV).

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- approuve le partenariat avec la société FRANCE PARE-BRISE ;
- approuve la convention financière fixant les conditions du partenariat établi entre Saint-Étienne Métropole et la société FRANCE PARE-BRISE ;
- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et tous les documents relatifs à cette participation financière,</u>
- <u>les recettes correspondantes seront imputées sur l'exercice 2023 sur le budget</u> EVEN/75888.HT/CM23.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait La secrétaire de Séance,

Siham LABICH 4ème Vice-Présidente La Deuxième Vice-Présidente,

Sylvie FAYOLLE